



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251117-lmc1530272-DE-1-1  
Date de télétransmission : 20/11/2025  
Date de réception préfecture : 20/11/2025

Publication électronique le : 20 novembre 2025

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

### DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire :** M. Claude BACHELET

**Étaient présents :** M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s) :** M. Laurent DUPORGE, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. René HOCQ.

**Assistant également sans voix délibérative :** M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative :** M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

### BUDGET CITOYEN - LES INITIATIVES LAURÉATES

(N°2025-479)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** la loi n°2014-856 en date du 31/07/2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2025-243 du Conseil départemental en date du 23/06/2025 « Le Pas-de-Calais, un Département engagé dans le développement de l'Économie Sociale et Solidaire » ;

**Vu** la délibération n°2022-503 du Conseil départemental du 12/12/2022 « Agir avec vous

pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;  
**Vu** la délibération n°2022-484 du Conseil départemental du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;  
**Vu** la délibération n°2022-316 du Conseil départemental du 26/09/2022 « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités territoriales » ;  
**Vu** la délibération n°2017-619 du Conseil départemental du 19/12/2017 « Budget citoyen - Année 2018 » ;  
**Vu** la délibération n°2025-36 de la Commission Permanente en date du 24/02/2025 « Budget citoyen - Règlement » ;  
**Vu** la délibération n°2024-73 de la Commission Permanente du 19/02/2024 « Budget Citoyen - Règlement » ;  
**Vu** la délibération n°2021-558 de la Commission Permanente du 13/12/2021 « Budget citoyen - Règlement » ;  
**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 03/11/2025 ;

Monsieur Sébastien CHOCHOIS, intéressé à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer aux structures lauréates, reprises au tableau joint en annexe 1, une participation départementale d'un montant global de 290 854 €, au titre du Budget citoyen 2025, selon les modalités décrites dans ce même tableau et au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions, avec les structures concernées visées à l'article 1, dans les termes du projet joint en annexe 2 à la présente délibération.

**Article 3 :**

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C01-650A01	6568//930202	Mission ESS	300 000,00	290 854,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)  
Contre : 0 voix  
Abstention : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

**(Adopté)**

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 novembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRES

Nom de la structure porteuse	Titre de l'initiative	Résumé	Commune	Catégorie	Thématiques	Territoire	Montant subvention
Les Animaliens	Gardiens des semences : Création d'un espace vivant de conservation	Création d'un espace vivant de conservation de semences anciennes et de partage de pratiques où les habitants pourront cultiver dans leur jardin et reproduire les semences d'une souche de variété particulière (tomate Back zébra ou carotte De guérande par exemple). Parallèlement, un accompagnement sera proposé au travers d'ateliers et d'échanges de savoirs et de pratiques, ainsi que la mise à disposition d'un jardin et d'une serre pédagogique partagée.	Calais	Transformation sociétale	Alimentation / Citoyenneté / Environnement	Calaisis	12 000 €
Pique et Presse	Rock'n broc : un festival alliant art et réemploi	Un festival unique mêlant créativité, réemploi et inclusion sociale. Cet événement vise à donner une seconde vie aux objets usagés en les transformant en œuvres d'art, instruments de musique ou installations interactives, tout en valorisant les talents et les savoir-faire de chacun. Rock'n Broc veut démontrer que la transition écologique peut être à la fois créative, festive et solidaire.	Rinxent	Transformation sociétale	Action sociale	Boulonnais	12 000 €
La Bulle Enchantée	La Cinéthèque du bassin minier	Un musée sur l'histoire du cinéma dans le bassin minier pour mettre en valeur le patrimoine cinématographique passé et récent. Un lieu d'expositions temporaires, un espace de rencontre avec le public et les scolaires, un accueil pour les tournages et les projections ainsi que la création d'un fond sur la mémoire populaire du bassin minier.	Liévin	Ambition ESS	Culture / Education / Tourisme	Lens-Liévin	4 000 €
La Fabrique des Possibles	Les Possibles	Un lieu ressources et tressouçant dédié aux personnes en situation de polyhandicap et à leurs familles.	Béthune	Transformation sociétale	Action sociale / Enfance/Famille / Handicap	Artois	12 000 €
Centre Culture et Social Jacques Brel	La Carafringues	Une boutique de dépôt et de dons de vêtements et un espace café papote transportés dans une caravane afin d'aller vers les habitants des quartiers d'Outreaux. Cet espace mobile sera bâtré par et pour les habitants.	Outreau	Ambition ESS	Citoyenneté / Environnement / Mobilité	Boulonnais	4 000 €
Artois Bas-Carbonne	Faisons Ressources !	Des lieux de rencontre pour retrouver du pouvoir d'agir sur la transition écologique de manière progressive et conviviale, pour s'outiller et construire ensemble grâce à du matériel et des outils mutualisés. Un programme de rencontres et d'expérimentations pour s'entraider, s'orienter et échanger sera mis à disposition.	Béthune	Transformation sociétale	Action sociale / Citoyenneté / Environnement	Artois	12 000 €
Le Souffle d'Oz	Le Souffle d'Oz	Une association engagée pour une culture accessible à tous, en particulier aux personnes qui en sont souvent éloignées, en s'appuyant sur un large réseau de partenaires institutionnels, éducatifs et culturels. L'association développe des événements, ateliers et outils adaptés, intégrant lecture, musique et expression artistique sous diverses formes grâce à une approche participative et une gouvernance ouverte.	Arras	Transformation sociétale	Action sociale / Culture / Handicap	Arrageois	11 850 €
Les Anges Gardins	Comment se passe demain ? Le lieu havre des transitions	Près d'Audruicq, un lieu repère et des temps forts, ouvert à tous, avec et pour les habitants soumis aux adversités : un "lieu havre" pour trouver des réponses, sortir de l'isolement et s'engager pour faire ensemble dans un monde plus durable. Ne nous résignons pas, prenons les devants !	Vieille-Église	Ambition ESS	Action sociale / Alimentation / Citoyenneté	Calaisis	4 000 €
Théâtre St Maurice	Le théâtre St Maurice fait son festival !!!	Un festival culturel, un moment unique de spectacles, musique et théâtre, mêlant artistes amateurs et professionnels. Venez vibrer au rythme des représentations, ateliers et rencontres dans une ambiance chaleureuse et conviviale ! Un événement intergénérationnel et accessible à tous, qui célèbre la passion du spectacle et rassemble les habitants !	Guarbecque	Ambition ESS	Culture	Artois	4 000 €
MRJC Pas de calais	Le rural à la loupe	Recueillir et valoriser la parole des jeunes vivant en milieu rural afin de mieux comprendre leurs réalisés, leurs difficultés et leurs aspirations. L'objectif est de favoriser la mixité, l'engagement et la construction de propositions concrètes pour améliorer la vie en campagne. L'action aboutira à une réstitution sous différentes formes (expositions, radio, théâtre) ainsi qu'un fanzine qui regroupe toutes les productions artistiques.	Arras	Ambition ESS	Citoyenneté / Education / Jeunesse	Arrageois	4 000 €
9-9bar by la Drache	9-9Bar	Création d'un bar de proximité au sein du site historique du 9/9 Bis afin de valoriser les circuits courts et l'artisanat local qui sont au cœur de nos préoccupations. Ce bar se veut à haute valeur sociale ajoutée, il sera avant tout un lieu de vie et d'échanges pour les habitants du territoire.	Oignies	Transformation sociétale	Action sociale / Alimentation / Citoyenneté	Hénin-Carvin	12 000 €

Nom de la structure porteuse	Titre de l'initiative	Résumé	Commune	Catégorie	Thématiques	Territoire	Montant subvention
CIPRES	Repair Café l'atelier de réparation motoculture citoyen	Mise en place d'ateliers repair café sur le secteur de Beauainvillie afin de partager les compétences et savoir-faire acquis durant un parcours d'insertion. L'objectif est de mettre en avant les salariés et leur encadrant tout en intégrant les habitants et bénévoles de la commune pour permettre de favoriser la cohésion sociale.	Beutin	Ambition ESS	Action sociale / Enfance/Famille / Environnement	Montreuillois	4 000 €
La Maison des Faiseurs	Accueillir, Accompagner, Impliquer les jeunes dans un espace participatif et citoyen !	Par, pour et avec les jeunes, voici le principe fondateur de l'initiative. On rencontre, on accueille, on sensibilise, on ose, on invite, on développe, on essaime et on révèle les initiatives des jeunes. Dans le lieu et hors-les-murs. Notre projet est de semer des graines de pouvoir d'agir et de les faire grandir.	Montreuil	Transformation sociétale	Citoyenneté / Insertion	Montreuillois	12 000 €
AJ Artois	Capte ton réseau	A partir d'un point de rendez-vous central pour de nombreux jeunes de 14-17 ans : le footbal ; l'objectif est de leur proposer des solutions pour préparer leur avenir professionnel de faire écho à des dispositifs déjà existants et connecter un ensemble très large d'acteurs capable d'accompagner les jeunes.	Bucquoy	Ambition ESS	Action sociale / Insertion / Jeunesse	Arrageois	4 000 €
Micros Rebelles	Plateaux (radios) à emporter	Et si on installait un plateau radio chez vous, sur la place du marché, à la médiathèque et dans les associations du Bassin minier du Pas-de-Calais ? Qu'en parlaît de tout, de rien, de vous ? Micros Rebelles, radio locale, propose des "plateaux (Radios) à Emporter" pour amener la pratique radiophonique directement dans les quartiers, lieux culturels et associatifs.	Lens	Ambition ESS	Citoyenneté / Culture / Education	Lens-Liévin	4 000 €
Bookkafé	Déballe et Remaille	Création d'espaces suspendus de liberté de paroles pour les porteurs et porteuses de projets dans l'ESS ; des espaces pour parler, panser les plaies, trouver des solutions, partager nos ressources. Le but est de réfléchir différemment, reprendre le temps, s'inspirer de ce qui fonctionne, aller regarder ailleurs et s'approprier des méthodes, pour pouvoir, ensemble, se tirer vers le haut.	Bruay-la-Buissière	Ambition ESS	Action sociale / Citoyenneté / Santé	Artois	4 000 €
L'ascension	Habitat et tiers inclusifs	Un habitat partagé pour personnes porteuses de handicaps, au sein d'un tiers lieu ouvert à tous et toutes, co-animé par et pour les habitantes et habitants.	Loos-en-Gohelle	Transformation sociétale	Citoyenneté / Enfance/Famille / Handicap	Lens-Liévin	12 000 €
Régie de quartier Activ'Cités	Terre tous	Un projet de réhabilitation de deux hectares de friches immobilières en oasis de verdure, de maraîchage et de protection de la biodiversité au cœur de la cité minière de la Fosse 11 à Grenay, pour remettre les mains dans la terre, tous ensemble Allez, salut tertius !	Grenay	Ambition ESS	Alimentation / Environnement / Insertion	Lens-Liévin	4 000 €
La Casa Tizote	La Consommation avec Sens à portée des habitants de nos quartiers	Proposer aux habitants des quartiers des produits frais, en circuit court ; des ateliers de sensibilisation à la saisonnalité, au coût de production, à l'impact écologique de l'agriculture ainsi que du maraîchage. L'objectif est de modifier la perception des habitants sur les produits bio en leur offrant la possibilité de goûter les produits, de se familiariser avec leur consommation, et aussi de trouver les moyens financiers grâce à la cagnotte solidaire.	Saint-Omer	Ambition ESS	Action sociale / Alimentation / Environnement	Audomarois	4 000 €
La Perm'Mission	La Perm'Mission, écolieu convivial et solidaire au cœur de Vermelles	Un tiers-lieu associatif installé dans une ancienne graineterie vermelloise ; un lieu ouvert à tous, où écologie, culture et solidarité se rencontrent pour dynamiser notre territoire et renforcer le lien social. Au programme : café associatif local et responsable ; potager pédagogique ; mini-fablab low-tech ; ateliers et animations autour de l'environnement, de la culture et d'enjeux de société ; salles pédagogiques pour se former et partager des savoirs.	Vermelles	Transformation sociétale	Citoyenneté / Culture / Environnement	Artois	12 000 €
Le Refuge de Kaa	Refuge et sanctuaire unique dédié aux batraciens, reptiles et poissons, respectant les biotopes et l'environnement	Un sanctuaire unique dédié aux reptiles, batraciens et poissons en quête d'un nouveau foyer. Notre mission est de protéger ces espèces méconnues, de leur offrir un environnement sûr et adapté, et de sensibiliser le public à leur importance au sein de la biodiversité. Le refuge propose des conférences, des activités pédagogiques autour des animaux, des plantes et de l'environnement ainsi que des formations pour les professionnels et pour les futurs capactaires.	Barlin	Transformation sociétale	Education / Environnement / Protection animale	Artois	12 000 €
Chez Oim Fest' Rencontres Culturelles de Proximité	Bal Paysan et Solidaire avec HK	Grande fête populaire avec le Bal paysan et solidaire de l'artiste HK et un marché de producteurs, associations et acteurs locaux. Au programme : ateliers graffiti, mur d'expression libre, Batucada, cirque, four à pain... ainsi qu'une collecte de denrées alimentaires et de produits d'hygiène.	Noyelles-sous-Bellonne	Transformation sociétale	Action sociale / Citoyenneté / Culture	Arrageois	5 000 €

Nom de la structure porteuse	Titre de l'initiative	Résumé	Commune	Catégorie	Thématisques	Territoire	Montant subvention
Brissons les silences Osons	Devenir des Eco acteurs de notre vie	Aide et accompagnement des victimes de violences conjugales et de leurs enfants qui abandonnent l'idée de s'occuper d'elles et de leur santé. Aller à leur rencontre, les sensibiliser en leur donnant les moyens de devenir des écocitoyens responsables pour qu'elles reprennent possession de leur corps, de leur vie, et puissent partager, être solidaire, apprendre à s'aimer et donner l'opportunité de mettre des mots sur des maux et d'avancer.	Vendin-le-Vieil	Ambition ESS	Action sociale	Lens-Liévin	4 000 €
A Contrepoints62	Le jardin partagé, jardin des solidarités pour tous	Création d'un jardin partagé dont l'usage est concerté entre 3 structures : l'Association Municipale de Gymnastique d'Arques, la ville d'Arques et l'association A Contrepoints 62 qui accompagnent des personnes en situation d'obésité. La volonté est de créer un espace de production légumière, de vie animale-végétale et humaine harmonieuse et de bienveillance par la sensibilisation à la préservation de l'environnement.	Arques	Transformation sociétale	Alimentation / Citoyenneté / Environnement	Audomarois	12 000 €
Copeaux & Cie	Bricolage et création : l'émancipation par le travail du bois.	Un espace de bien-être et de confiance en soi, au travers d'ateliers créatifs autour du bois. La découverte des techniques d'assemblage, l'initiation aux outils de bricolage et la place laissée à la sensibilité créative permettent à chacun de se sentir capable... Capable de créer, réparer, imaginer... et surtout rêver. Enfants, grands-parents, femmes, personnes en situation de handicap... Entrez, prenez un café, un petit gâteau et une visseuse...	Lens	Ambition ESS	Action sociale / Enfance/Famille / Handicap	Lens-Liévin	4 000 €
Ad Num Info	Accompagnement administratif, numérique et informatique des familles	Accompagnement des personnes et familles qui ont des difficultés à remplir leurs démarches administratives et celles qui souhaiteraient apprendre à utiliser et ou s'équiper en matériel informatique.	Vermelles	Ambition ESS	Action sociale / Citoyenneté / Numérique	Artois	4 000 €
Popeline	Les ateliers du jardin tinctorial	Pour faire entrer des couleurs végétales dans vos vies, Popeline vous ouvre son jardin tinctorial! Un jardin, lieu d'émulsion, de partage, hors du temps, un antidote à la grisaille qui ouvre les portes de la teinture végétale et fait rimer découvertes et écologie.	Béthune	Transformation sociétale	Education / Environnement	Artois	12 000 €
La Plume à Loup	L'auberge participative de la Plume à Loup : un hébergement original, inclusif et convivial pour expérimenter le "Vivre Ensemble"	Création d'un lieu d'hébergement atypique, accessible à tous et inscrit dans une dynamique d'entraide et de développement durable. Il s'agit de susciter la rencontre et la cohabitation , d'offrir un hébergement très bon marché à des publics divers, de créer de la convivialité, de ré-apprendre, voire d'apprendre, le vivre ensemble.	Attin	Ambition ESS	Action sociale / Citoyenneté / Logement	Montreuilois	4 000 €
Nature et Terrils	La Fleur, l'Abeille et l'Homme	La plantation citoyenne d'arbres fruitiers est un projet participatif favorisant l'environnement, l'éducation, la biodiversité, le partage, le troc, le lien social et le bien-être. En impliquant les habitants, elle crée des espaces nourriciers durables pour les abeilles et pour les hommes et renforce le lien social autour du respect de la nature.	Auchel	Ambition ESS	Environnement	Artois	4 000 €
Potentiel en Mains	Potentiel en Mains ; Ensemble, on va plus loin !	Créé autour d'un collectif structuré, organisé, bienveillant, avec les mêmes valeurs et ambitions. Potentiel en Mains se veut un lieu où chacun peut trouver sa place, développer son potentiel et contribuer au bien-être collectif. Les actions proposées sont variées : ateliers créatifs pour les enfants et les ados, défilé de carnaval, vêtement, fête des voisins, cours de danse, soutien au Téléthon....	Étaing	Ambition ESS	Citoyenneté / Jeunesse / Personnes âgées	Arrageois	4 000 €
Anthemis	Promouvoir la (ré)installation de fleurs tinctoriales dans le territoire des 7 Vallées	Réinstallation de fleurs tinctoriales dans le territoire des 7 Vallées, de la production à la transformation afin de faire renaître une filière productive de couleurs naturelles à partir du végétal.	Le Parcq	Ambition ESS	Agriculture/pêche / Education / Environnement	Montreuilois	4 000 €
Chez Colette N'Co	Chez Colette	Un tiers lieu, autour d'un bistrot solidaire où des contributeurs bénévoles engagés proposent : Repair Café, Dressing Solidaire, Cafés rencontre, de l'intergénérationnel et du soutien aux séniors isolés ainsi que d'autres activités en lien avec les besoins des habitants.	Noyelles-Godault	Transformation sociétale	Action sociale / Citoyenneté / Personnes âgées	Hénin-Carvin	12 000 €
Dans ta Chope	Les Galopins	Valorisation de la bière artisanale et locale sur l'Arrageois en réunissant brasseries, bars, restaurateurs et autres acteurs du territoire pour promouvoir une consommation plus éclairée et responsable en mettant en lumière toute la diversité et la richesse de la bière artisanale.	Arras	Transformation sociétale	Alimentation / Culture / Environnement	Arrageois	12 000 €

Nom de la structure porteuse	Titre de l'initiative	Résumé	Commune	Catégorie	Thématisques	Territoire	Montant subvention
Où sont mes clefs ? Atelier d'écoute aux aidants et relaisage	Un accueil et des ateliers d'écoute pour les aidants de personnes en perte d'autonomie suite à des troubles de mémoire. Des temps d'activités et aussi du relaisage à domicile sont proposés aux personnes aidées offrant du répit aux aidants.	Merlimont	Ambition ESS	Handicap / Personnes âgées / Santé	Montreuillois	4 000 €	
Association des Familles	Vergers semi-urbains Participatifs	Création et aménagement de cinq vergers participatifs à Saint-Martin-lez-Tatinghem où les habitants grefferont, planteront, palisseront et tailleront eux-mêmes les fruitiers (pommiers et poiriers). Ils seront des espaces de rencontre, d'échange, d'apprentissage et de transmission de savoir-faire où les récoltes seront partagées.	Saint-Martin-lez-Tatinghem	Transformation sociétale	Alimentation / Citoyenneté / Environnement	Audomarois	10 004 €
Association pour la Palette	Le bar participatif de La Palette pour Faire Vivre le Village Toute l'Année	Ouverture annuelle du bar participatif au sein de La Palette à Longvilliers afin de permettre aux habitants de se retrouver régulièrement, de tisser du lien et de participer à la vie du village. Il s'appuiera sur des chantiers participatifs pour l'aménagement et l'amélioration de l'espace, impliquant les usagers dans la transformation du lieu.	Longvilliers	Ambition ESS	Action sociale / Citoyenneté / Culture	Montreuillois	4 000 €
Portage de Repos	Portage de repos - repas postpartum à domicile dans l'audomarois	Une solution concrète d'accompagnement postnatal afin d'offrir aux nouvelles mères un service de livraison de repas adaptés. Cette initiative contribue à alléger la charge mentale liée à la préparation des repas, à prévenir l'isolement, le burn-out parental et les risques de complications de santé.	Saint-Omer	Transformation sociétale	Alimentation / Enfance/Famille / Santé	Audomarois	12 000 €
Tiers Lieu Nourricier du Boulonnais	SPOC : Spot des communs	Un lieu de convivialité et d'espaces partagés favorisant la transmission des savoirs manuels (cuisine, jardinage, low-tech, réparation de vélo), l'animation d'évènements culturels et festifs. Il accueillera les structures sociales, éducatives, médico-sociales et associatives et permettra une co-construction de la programmation avec les habitants de Wimille et ses environs.	Saint-Martin-Boulogne	Transformation sociétale	Action sociale / Alimentation / Mobilité	Boulonnais	12 000 €
Révé'l'Acteur	Imaginons un futur pour le Manoir de l'Estracelle	Transformation d'un lieu emblématique du patrimoine local : le manoir de l'Estracelle, en un tiers-lieu vivant, ouvert et participatif, au service des habitants, des associations, des artistes et des porteurs de projets. Cet espace hybride sera dédié à la création, à l'innovation sociale, à la culture, au lien social et à l'économie locale. Il proposera des activités variées : ateliers collaboratifs, coworking, événements culturels, résidences d'artistes, rencontres citoyennes et jardin partagé.	Beuvry	Ambition ESS	Action sociale / Culture / Jeunesse	Artois	4 000 €
<b>TOTAL</b>							<b>290 854 €</b>

Pôle Partenariats et Ingénierie

Mission Economie Sociale et Solidaire

## ..... CONVENTION

Objet : Budget citoyen 2025

N° Dossier :

Entre le **Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 17 novembre 2025,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

**La structure**, dont le siège social est situé au ADRESSE,

identifié au répertoire SIRET sous le n°SIRET

représentée par MADAME MONSIEUR, TITRE,

ci-après dénommé « L'organisme »

d'autre part,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2017 « Budget citoyen » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération de la Commission permanente du 24 février 2025 « Budget citoyen - Règlement » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 23 juin 2025 portant adoption de la délibération ESS « le Pas-de-Calais, un département engagé dans le développement de l'économie sociale et solidaire » ;

**Vu** la délibération de la Commission Permanente du 17 novembre 2025 « Budget citoyen 2025 – les initiatives lauréates » ;

Ceci exposé il a été convenu entre les parties ce qui suit,

### **Article 1 : objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les relations entre le Département et l'organisme au titre de la mise en œuvre de l'action partenariale « INITIATIVE » détaillée à l'article 2.

### **Article 2 : projet soutenu**

L'organisme s'engage à mettre en place et consolider l'ensemble des pratiques énoncées dans la présentation de l'initiative telle que déposée sur la plateforme du Budget citoyen et proposée au vote des citoyens du Pas-de-Calais. Cette présentation est annexée à la présente convention :

### **RESUME DU PROJET**

### **Article 3 : durée de la convention**

La convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et se déroulera en 2 étapes :

- une étape de mise en œuvre du projet sur une période de 18 mois allant **du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 30 juin 2027** ;
- une seconde étape de bilan et de vérification du service fait.

La convention prendra fin une fois que chaque partie se sera acquittée de ses obligations.

### **Article 4 : période de mise en œuvre du projet**

L'organisme s'engage à **mettre en œuvre son projet sur une période de 18 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 30 juin 2027**. Les dépenses engagées pour mener cette opération devront être acquittées durant la première étape de mise en œuvre du projet. Laquelle ne pourra en aucun cas se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Néanmoins, l'organisme qui justifierait du retard pris dans la réalisation de son projet pourra demander une **prolongation exceptionnelle d'une durée d'un an. Cette demande doit être adressée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2027**. Cette demande sera soumise à la délibération de la Commission Permanente et donnera lieu le cas échéant à la rédaction d'un avenant.

### **Article 5 : montant de la participation**

Afin de permettre l'accomplissement du projet par la présente convention, le Département s'engage à verser à l'organisme une aide déterminée comme suit :

- une participation de **MONTANT €** relative à la mise en œuvre du projet.

L'intervention du Département du Pas-de-Calais est plafonnée au montant indiqué ci-dessus. Après établissement du contrôle de service fait, elle peut être diminuée en fonction des dépenses effectivement réalisées et des ressources effectivement reçues, un titre de recette sera alors émis par les services départementaux envers l'organisme.

### **Article 6 : modalités de versement**

La participation sera versée en une seule fois à la signature de la convention.

Le paiement sera établi par virement effectué par Monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Référence IBAN : \_\_\_\_\_

Référence BIC : \_\_\_\_\_

Domiciliation : \_\_\_\_\_

Titulaire du compte : \_\_\_\_\_

## **Article 7 : bilan final d'exécution**

L'organisme s'engage à fournir au Département le bilan final d'exécution **avant le 1<sup>er</sup> janvier 2028**. Il sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel du projet.

Il prendra en compte les coûts et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Ce bilan final d'exécution est constitué de :

- un bilan d'activités quantitatif et qualitatif du projet, un descriptif des conditions de sa réalisation et des résultats obtenus,
- un bilan financier reprenant les dépenses réalisées pour la mise en œuvre du projet.

## **Article 8 : obligations de communication**

Le Département sera particulièrement attentif à ce que le partenariat avec l'organisme lui permette également de développer sa visibilité et la reconnaissance de son rôle de partenaire institutionnel.

Pour cela, l'organisme s'engage à respecter les obligations mentionnées ci-dessous.

Sur les supports de communication, il s'agira d'apposer le logo du Conseil départemental « 62,Pas-de-Calais Mon Département » de façon parfaitement visible et lisible sur les supports (téléchargement sur <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Divers », sous rubrique « Logotype ») :

- documents de communication print (affiches, plaquettes, flyer, journal/gazette édités par le bénéficiaire...),
- signalétique événementielle réalisée pour une manifestation le cas échéant,
- invitations pour un évènement le cas échéant.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat :

- communiqués ou dossiers de presse + lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.

**L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».**

## **Article 9 : modalités de contrôle**

Les agents départementaux des services concernés assurent le contrôle du service fait.

L'organisme s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Département.

Pour mener à bien le contrôle de service fait, l'organisme bénéficiaire présentera aux agents chargés du contrôle un bilan final, dans les délais fixés à l'article 7. Ce bilan sera composé de tous documents et pièces établissant la réalité de la mise en œuvre des actions décrites à l'article 2 ainsi que l'éligibilité des dépenses encourues et des ressources perçues.

## **Article 10 : modification de la convention**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

## **Article 11 : reversements et résiliation**

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties et en particulier, s'agissant de l'organisme, de la non-exécution totale ou partielle du programme d'action, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'organisme de se soumettre aux contrôles, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de résiliation, l'organisme sera tenu de reverser au Département les sommes non utilisées et indûment versées du fait de la résiliation.

**Le remboursement de la totalité des sommes versées pourra notamment être exigé si le bilan final d'exécution prévu à l'article 7 n'est pas produit ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance départementale ou nationale, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.**

L'organisme qui souhaite abandonner son programme d'action, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au versement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

## **Article 12 : règlement des litiges**

En cas de différend concernant l'application de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable ; à défaut, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais,

Le Président

Pour STRUCTURE,

Le TITRE

Jean-Claude LEROY

NOM

# **DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

Pôle Partenariats et Ingénierie  
Mission Economie Sociale et Solidaire

**RAPPORT N°54**

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025**

#### **BUDGET CITOYEN - LES INITIATIVES LAURÉATES**

##### **Fondements juridiques**

- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l’Économie Sociale et Solidaire
- Délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2017 « Budget citoyen – année 2018 » ;
- Délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l’épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 24 février 2025 « Budget citoyen - Règlement » ;
- Délibération du Conseil départemental du 23 juin 2025 portant adoption de la délibération ESS « le Pas-de-Calais, un département engagé dans le développement de l’économie sociale et solidaire ».

##### **Contexte**

Le Budget citoyen du Département permet aux habitants du Pas-de-Calais, par leur vote, de flétrir l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) vers des projets proposés par des

L'objectif vise à soutenir les projets relevant des compétences de la collectivité et dont la finalité est de mettre en œuvre des initiatives innovantes socialement, de coopération, et développées dans le respect des pratiques de l'Économie sociale et solidaire, afin d'accompagner la transformation économique, environnementale et sociétale du département.

Adopté par le Conseil départemental lors de sa réunion du 18 décembre 2017, le Budget citoyen se déroule en une suite d'étapes clés.

➤ **Participation aux comptoirs à initiatives citoyennes**

Pour cette édition 2025, 10 comptoirs à initiatives citoyennes ont été organisés en présentiel chez des ambassadeurs de l'ESS du Pas-de-Calais de janvier à mars. Ces rencontres ont pour objectif d'appuyer et de guider les porteurs de projets du Pas-de-Calais pour faciliter et concrétiser leurs initiatives.

158 personnes ont pris part à ces temps de rencontre et d'ateliers. Des ambassadeurs de l'ESS et des partenaires étaient également présents pour apporter leur expérience et soutenir les porteurs de projets.

➤ **Dépôt des dossiers**

Les initiatives ont été déposées sur la « plateforme à initiatives citoyennes du Pas-de-Calais ».

➤ **Instruction et analyse par le comité de labellisation**

Le comité de labellisation est une instance composée d'ambassadeurs de l'ESS, de financeurs solidaires, de structures de l'éducation populaire et de partenaires du Conseil Départemental Economie Sociale et Solidaire (CDESS). Ce collectif est unique en France, tant par sa composition que par son rôle dans la validation des initiatives au regard des pratiques ESS. Le comité s'appuie dans son analyse des projets sur un outil co-construit par les acteurs de l'ESS, les services du Département et des universitaires.

Les initiatives labellisées sont classées selon leurs pratiques, en catégories :

- Ambition ESS
- Transformation sociétale

À l'issue des comités, 39 projets ont été labellisés.

➤ **Vote des citoyens**

Ce sont donc 18 projets en Transformation sociétale ; 21 projets en Ambition ESS qui ont été mis en ligne sur la « plateforme à initiatives citoyennes du Pas-de-Calais ».

Durant le mois de septembre, les habitants du Pas-de-Calais ont exprimé leurs envies pour les initiatives qu'ils souhaitent voir déployer. Au travers de leur vote, 39 initiatives pourront bénéficier d'une aide financière du Département. La liste de ces initiatives est jointe au présent rapport en annexe 1.

➤ **Proclamation des résultats**

Après la présentation et le vote définitif en Commission Permanente, une proclamation des résultats officiels est organisée.

➤ **Mise en œuvre des projets**

Le Département s'engage à accompagner financièrement les projets lauréats.

Une convention entre le porteur de projet et le Département définit les modalités d'exécution. La signature de la convention implique l'adhésion du porteur de projet à la diffusion des valeurs de l'Économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de la coopération. Il devient « ambassadeur de l'Économie sociale et solidaire du Pas-de-Calais » et membre actif des comptoirs à initiatives citoyennes.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer aux structures lauréates, une participation départementale d'un montant global de 290 854 €, au titre du Budget citoyen 2025, selon les modalités décrites dans l'annexe 1 à la présente délibération ;

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département les conventions, avec les structures concernées, dans les termes du projet joint en annexe 2 à la présente délibération ;

Le dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Impulsion Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C01-650A01	6568//930202	Mission ESS	300 000,00	300 000,00	290 854,00	9 146,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY